



# Externalisation des activités du Pôle clients des escales Grand Ouest **L'UNSa Aérien vote CONTRE**

Janvier 2023



➔ **POUR L'UNSA SOL, AUCUNE AMBIGUITÉ :**  
**Sans évaluation des risques, pas de projet !**

Après le traumatisme du PSE-PDV, celui du COVID, de la RCC et les détournements locaux de l'objet de l'APLD, place à la sous-traitance et à l'externalisation à tout va !

Si on y ajoute le développement de la polyvalence, l'instabilité des plannings qui accroît la pénibilité, le sentiment de manque de soutien de l'encadrement et l'absence de reconnaissance...

Tout ceci accroît le stress et impacte la vie personnelle pourtant gage d'équilibre ! Tout ceci a été clairement mis en lumière par le rapport Syndex.

**Vos élus UNSa Aérien au CSE du Court-Courrier, en VOTANT  
POUR la motion présentée ce jour, permettent à l'instance CSE  
d'ester en justice pour suspendre ce projet !**

**Vos élus et représentants UNSa Aérien AF sol.**

Rejoindre l'UNSa Aérien





SESSION DU CSEAFCC du 24 JANVIER 2023

Au cours de la réunion du 14 décembre 2022, le CSE a rendu un avis motivé sur le projet d'externalisation des activités du Pôle client des escales du Grand Ouest.

Compte tenu des constats alarmants réalisés par le cabinet d'expertise Syndex mandaté par le CSE pour analyser les conséquences de ce projet sur les conditions de travail des salariés et des risques importants d'aggravation des atteintes à la santé des salariés constatés dans son rapport, le CSE a demandé à la Direction de suspendre la mise en œuvre de ce projet et a formulé, en reprenant les préconisations de l'expert, plusieurs propositions concrètes pour mettre en œuvre une démarche d'évaluation et de prévention des risques, et demandé à la Direction une réponse motivée à ces demandes et ces propositions.

A ce jour, alors même que la mise en œuvre du projet a débuté, aucune démarche d'évaluation des risques n'a été mise en place et aucune mesure de prévention sérieuse n'a été envisagée pour protéger la santé physique et mentale et la sécurité des salariés.

En conséquence, le CSE donne mandat à sa secrétaire, Madame Sandrine BORDES-DUCLOS, de saisir en son nom et pour son compte les juridictions compétentes, y compris en référé, et d'exercer toutes les voies de recours et d'exécution nécessaires, afin qu'il soit ordonné à la Direction, sous astreinte, de suspendre la mise en œuvre du projet d'externalisation des activités du Pôle client des escales du Grand Ouest et remettre les salariés dans l'état dans lequel ils étaient avant la mise en œuvre de ce projet jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une évaluation des risques notamment psychosociaux inhérents au projet et que les mesures de prévention nécessaires pour protéger la santé physique et mentale et la sécurité des salariés aient été définies.

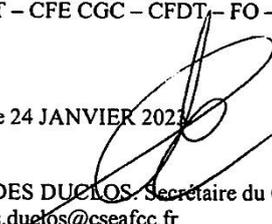
Vote de la résolution :

Pour : 20 ( CGT – CFE CGC – CFDT – FO – UNSA )

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à ORLY, le 24 JANVIER 2023

  
Sandrine BORDES DUCLOS, Secrétaire du CSE AF CC  
sandrine.bordes.duclos@cseafcc.fr  
0662915764